



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



**Le plan d'action
opérationnel territorialisé**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE**

CCBJC



**Communauté de Communes
du Bassin de Joinville
en Champagne**

ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

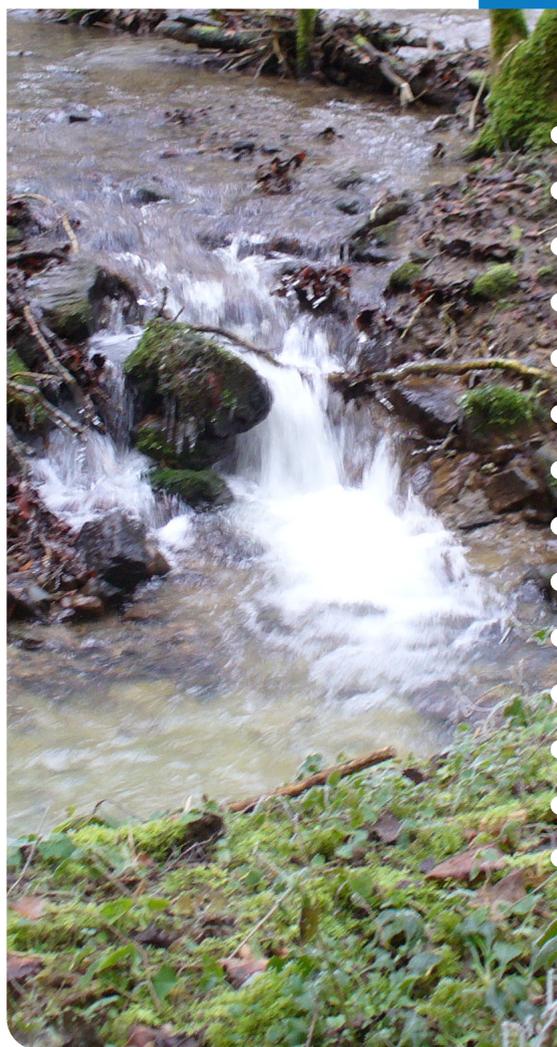
Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



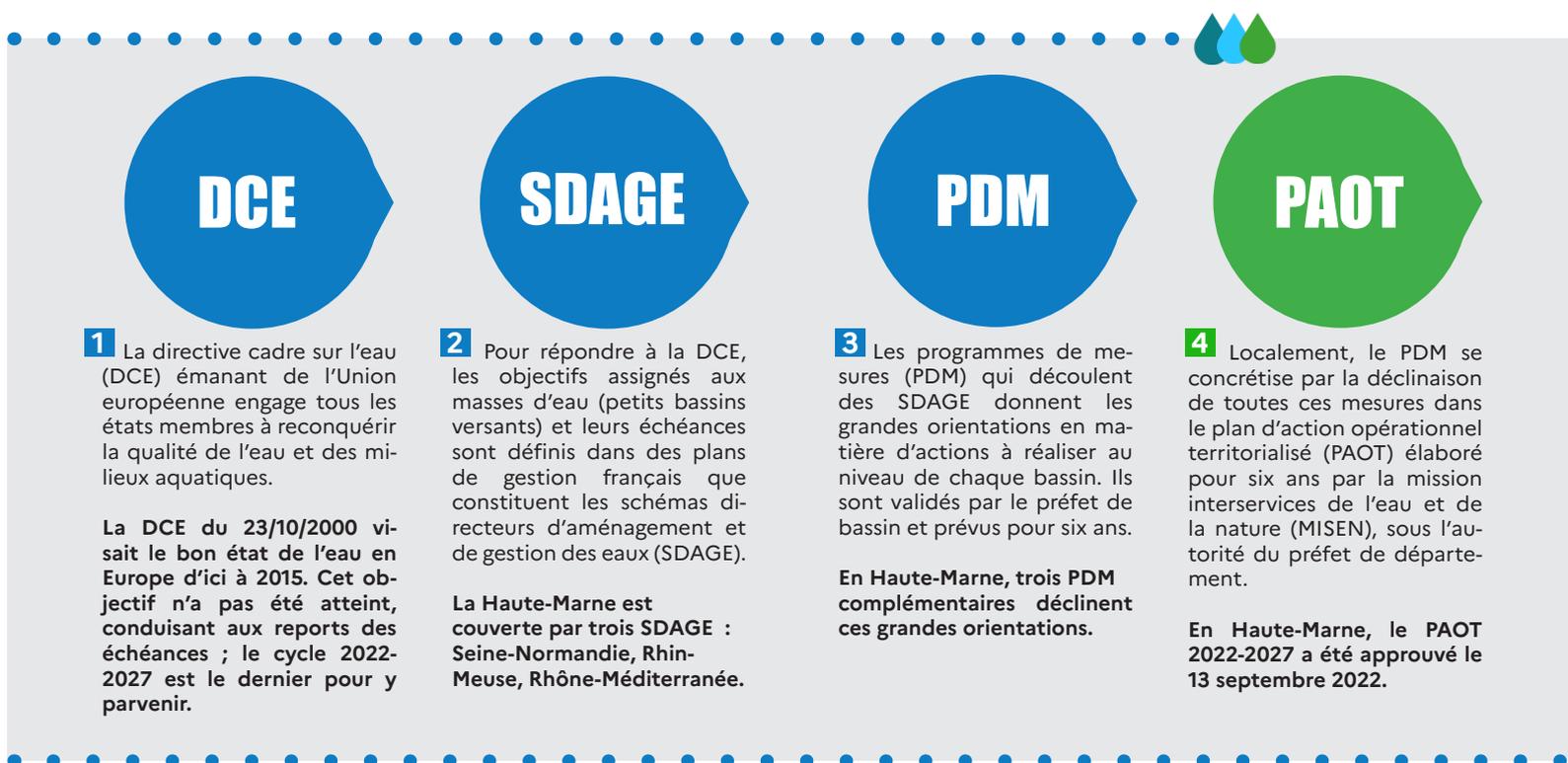
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Le bassin de Joinville en Champagne : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

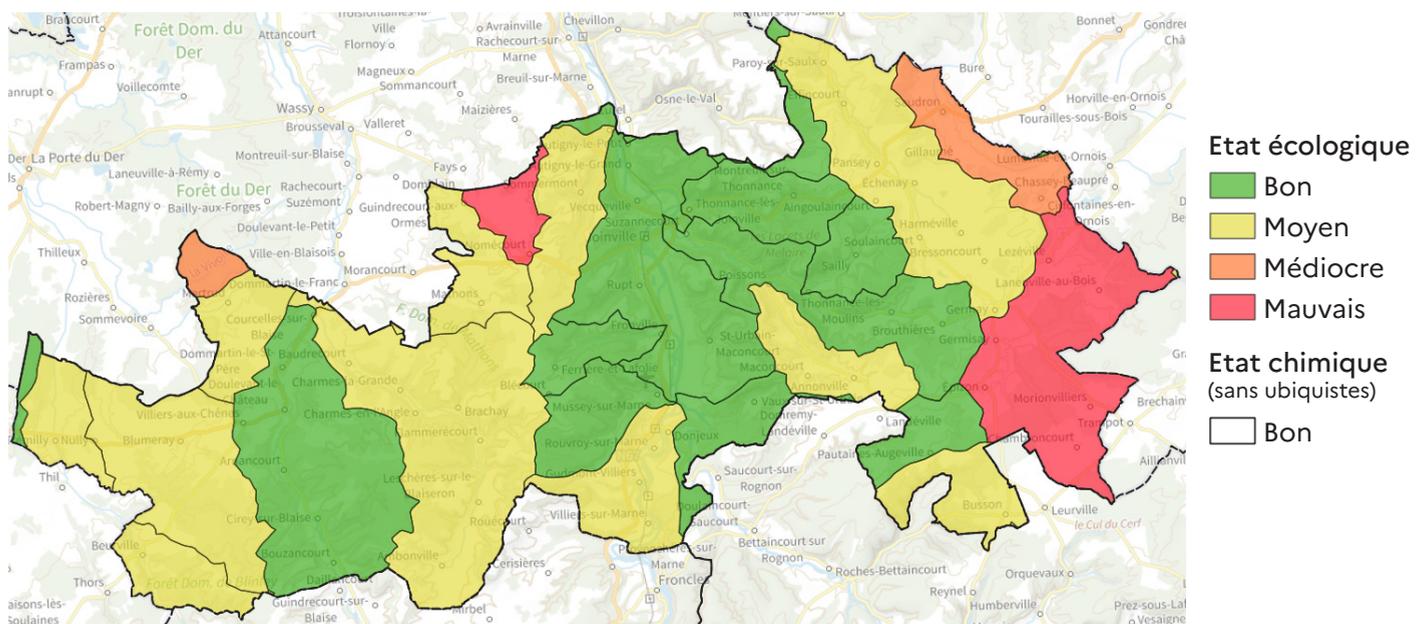
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :

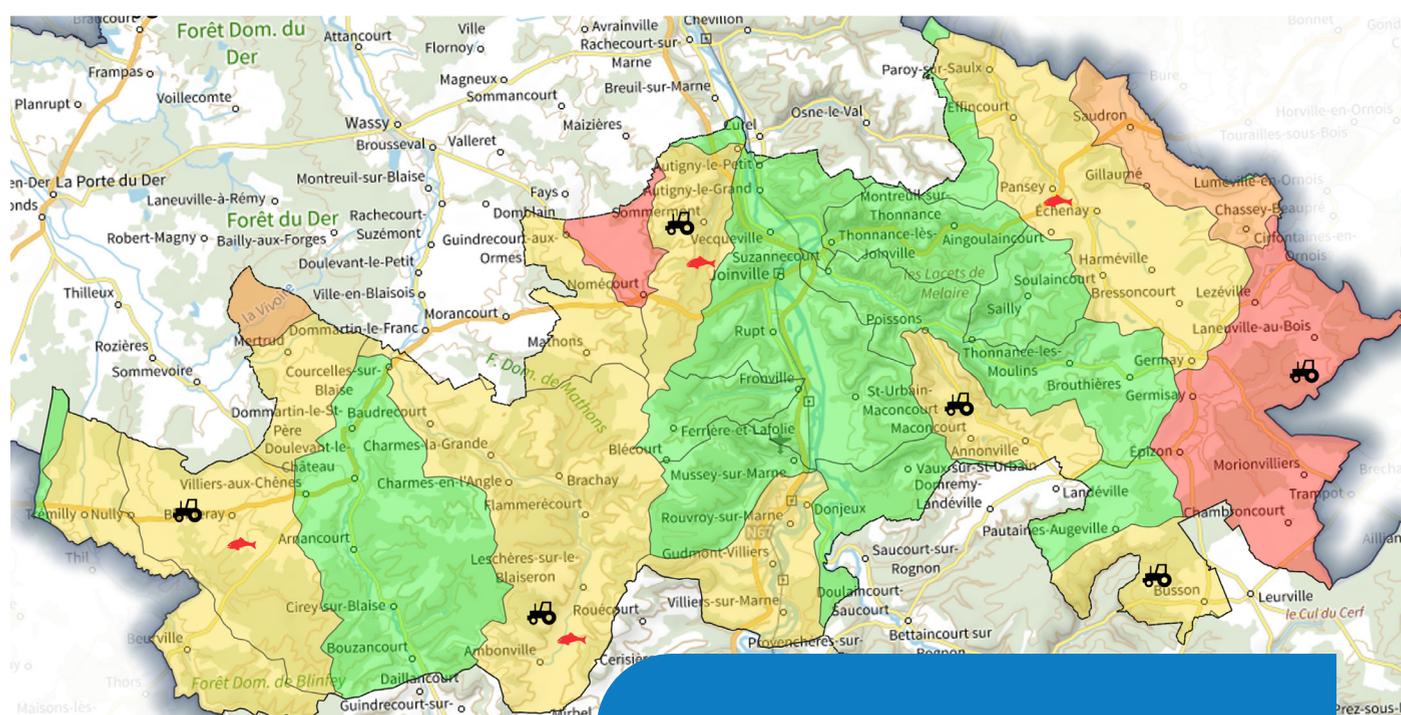


Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

Ci-dessus, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.



ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, trois leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée ;
- **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif**
une installation non adaptée peut être source de rejets de mauvaise qualité. Ce travail sera mené en partenariat avec les services publics d'assainissement non collectif ayant la charge du contrôle des installations.

Le volet assainissement du PAOT 2022-2027 de la CCBJC se décline :

en 3 types d'actions :

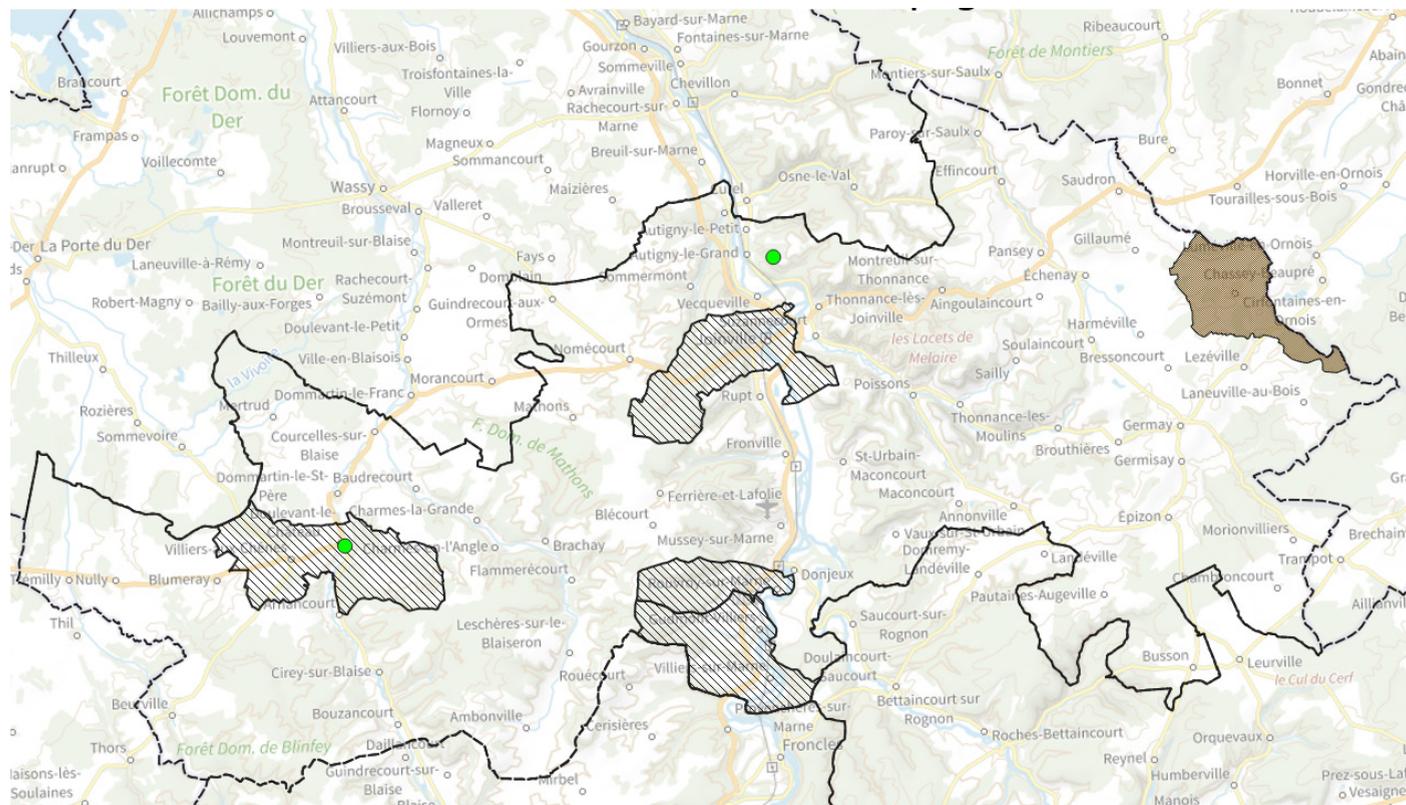
- réseau
- station
- assainissement non collectif (ANC)

et 7 actions dont :

- 4 actions *réseau*
- 2 actions *station*
- 1 action *ANC*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



● Actions « station »

▨ Actions « réseau »

■ Actions « ANC »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage (communes)	Année d'engagement
Réseau	La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus)	Gudmont-Villiers : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initié	Gudmont-Villiers	2022
Station	La Blaise (source) au confluent du Blaiseron (exclus)	Doulevant-le-Château : mise à niveau du système d'assainissement	A prévoir	Doulevant-le-Château	2023
Réseau	La Blaise (source) au confluent du Blaiseron (exclus)	Doulevant-le-Château : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	Doulevant-le-Château	2023
Réseau	La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus)	Rouvroy-sur-Marne : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte (travaux complémentaires)	A prévoir	Rouvroy-sur-Marne	2024
Station	La Marne du confluent du Rognon (exclus) au confluent du ruisseau de Chevillon (inclus)	Autigny-le-Grand : réduire l'impact des rejets de station	A prévoir	Autigny-le-Grand	2025
Réseau	La Marne du confluent du Rognon (exclus) au confluent du ruisseau de Chevillon (inclus)	Joinville : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	Joinville	2025
ANC	L'Orge	Cirfontaines-en-Ornois : communes ANC impactantes	A prévoir	Cirfontaines-en-Ornois	2026

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/ restauration des cours d'eau**
reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique**
permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **les opérations de restauration des zones humides**
le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CCBJC se décline :

en 3 types d'actions :

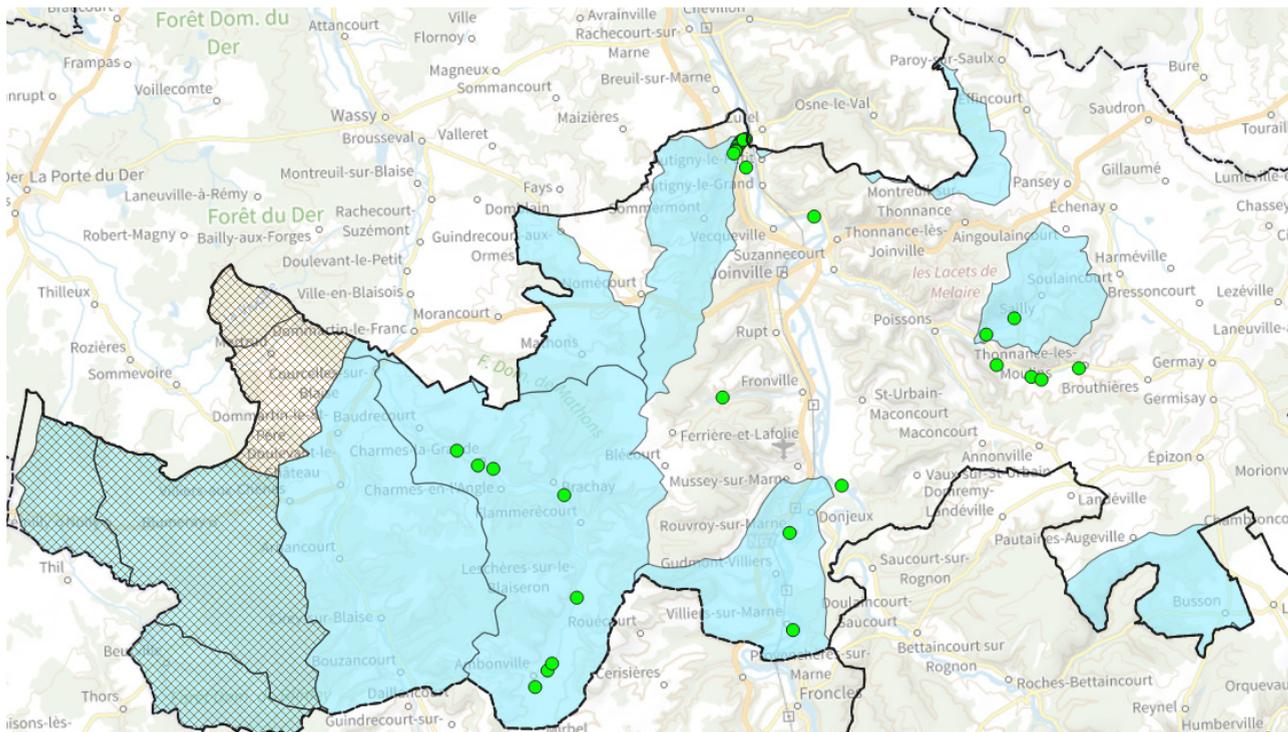
- continuité
- renaturation
- zones humides

et 44 actions dont :

- 37 actions *continuité*
- 5 actions *renaturation*
- 2 actions *zones humides*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



● Actions « continuité » ▨ Actions « zones humides » ■ Actions « renaturation »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Continuité	Ru de Sommermont	Aménagement du seuil	Initié	SMBMA	2023
Continuité	Ru de Sommermont	Sommermont : aménager des 14 ouvrages sur le ru	Initié	SMBMA	2023
Renaturation	Ru de Sommermont	Sommermont : mener une opération de restauration du ru	A prévoir	SMBMA	2023
Renaturation	Ruisseau le Ceffondet	Trémilly : mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2023
Zones humides	Ruisseau le Ceffondet	Trémilly : restauration de zones humides	A prévoir	SMABV	2023
Renaturation	Le Tarnier	Restauration en association avec l'action sur le barrage de Noncourt-sur-le-Rongeant	A prévoir	SMABV	2023
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus)	Villiers-sur-Marne / Gudmont-Villiers : aménager une passe à poissons	Initié	SMBMA	2024
Continuité	La Marne du confluent du Rognon (exclus) au confluent du ruisseau de Chevillon (inclus)	Autigny-le-Grand : amélioration du fonctionnement de la passe à poissons	Initié	SMBMA	2024
Continuité	La Marne du confluent du Rognon (exclus) au confluent du ruisseau de Chevillon (inclus)	Vecqueville : aménagement du barrage Capitain Ferry	Initié	SMBMA	2024
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Ambonville : aménagement pont RD117	Initié	SMBMA	2024
Continuité	Le Rognon de la Sueurre (exclus) au confluent de la Marne (exclus)	Donjeux - barrage de prise d'eau du canal : installation d'un ouvrage de franchissement	Initié	SMBMA	2024
Continuité	Le Vrimval	Améliorer la continuité écologique	Initié	SMBMA	2024
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Ambonville : refecton de buse	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Charmes-la-Grande : aménagement du vannage du fourneau	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Ambonville : refecton de buse	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Brachay : aménagement de l'ouvrage de l'ancienne porcherie	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Charmes-la-Grande : aménagement de l'ouvrage de l'ancienne scierie Gouverneur	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Charmes : aménagement du moulin	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Leschères-sur-le-Blaiseron : aménagement du seuil de Leschères	Initié	SMBMA	2025
Renaturation	Le Blaiseron (source) au confluent de la Blaise (exclus)	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2025
Continuité	Le Rongeant (source) au confluent de la Marne (exclus)	Thonnance-les-Moulins : aménager le barrage du moulin	Initié	SMBMA	2025
Continuité	Le Rongeant (source) au confluent de la Marne (exclus)	Noncourt-sur-le-Rongeant : aménagement du barrage de la Forge	Initié	SMBMA	2025
Renaturation	La Blaise (source) au confluent du Blaiseron (exclus)	Mener une opération de restauration	A prévoir	SMBMA	2025
Zones humides	La Vivoire	Restauration de zones humides	A prévoir	SMAVB	2025
Continuité	La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclu)	Rouvroys-sur-Marne : aménager l'ouvrage de l'ancienne pisciculture	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rongeant (source) au confluent de la Marne (exclus)	Thonnance-les-Moulins : aménager le barrage de la forge Sainte-Marie	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Rongeant (source) au confluent de la Marne (exclus)	Aménager le seuil du moulin du vieux Noncourt	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Tarnier	Sailly : aménager un ouvrage	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Tarnier	Sailly : aménager l'ouvrage du seuil de l'ancien moulin	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Tarnier	Noncourt-sur-le-Rongeant : aménagement du barrage	Initié	SMBMA	2026
Continuité	Le Sombrevill	Fronville : rétablir la continuité au niveau du moulin	Initié	SMBMA	2026



SMBMA : syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents
SMABV : syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voire

AGRICULTURE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages ;
- **la limitation du recours aux fertilisants** la réduction de la pollution aux nitrates est nécessaire pour garantir la qualité des cours d'eau.

Le volet agriculture du PAOT 2022-2027 de la CCBJC se décline :

en 4 types d'actions

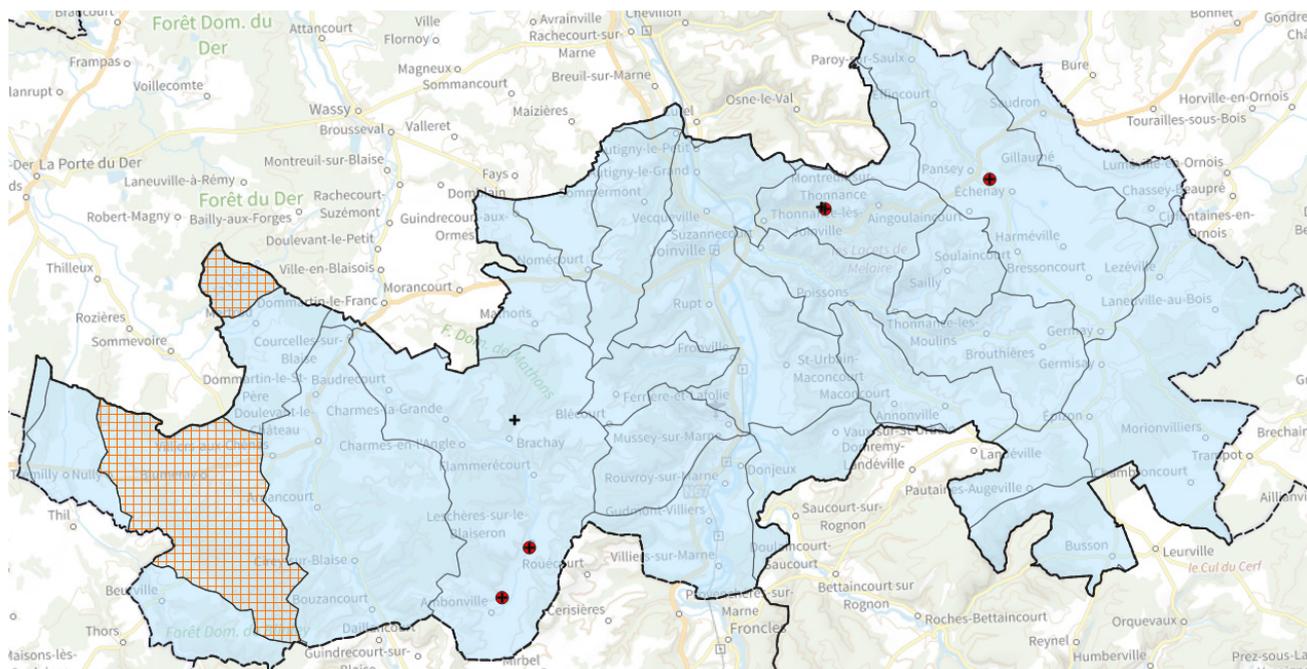
- captage
- pratiques agricoles
- captage plan d'actions
- lutte nitrates
- lutte phyto

et 13 actions dont :

- 6 actions *pratiques agricoles*
- 4 actions *plan d'actions*
- 2 actions *lutte nitrates*
- 1 action *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution nitrates
- Lutte pollution phyto

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Toute masse d'eau du bassin Seine-Normandie	Mener une action globale écophyto	Engagé	A définir	2022
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Forage F2 d'Echenay : mettre en oeuvre le programme d'actions	Engagé	Syndicat des eaux d'Echenay	2022
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Thonnance / source Claire Fontaine : pratiques pérennes	Engagé	Syndicat des eaux de Thonnance et Suzannecourt	2022
Captage pratiques	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Orain	Brachay / syndicat de Mathons : pratiques pérennes	Engagé	Brachay	2022
Captage plan d'actions	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Forage F2 d'Echenay : élaborer le plan d'actions	Terminé	Syndicat des eaux d'Echenay	2023
Lutte nitrates	La Vivoire	Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants	A prévoir	A définir	2024
Lutte nitrates	Ruisseau de Martin Champ	Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants	A prévoir	A définir	2024
Captage plan d'actions	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Thonnance-les-Joinville / source du Mont Thonnance : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux de Thonnance et Suzannecourt	2024
Captage plan d'actions	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Ambonville / source Vive Haie : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux de la Vive Haie	2024
Captage plan d'actions	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Leschères-sur-le-Blaiseron / puits : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Leschères-sur-le-Blaiseron	2024
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Leschères-sur-le-Blaiseron / puits : mettre en oeuvre le programme d'actions	A prévoir	Leschères-sur-le-Blaiseron	2025
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Ambonville / source Vive Haie : mettre en oeuvre le programme d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux de la Vive Haie	2025
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Orain	Thonnance-les-Joinville / source du Mont Thonnance : mettre en oeuvre le programme d'actions	A prévoir	Syndicat des eaux de Thonnance et Suzannecourt	2025



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
85 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC)

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CCBJC. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr